



Gières le 9 novembre 2020

Mairie de Gières  
Service Education

Nos références : SDP/LM-57-20

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le contexte sanitaire est actuellement extrêmement préoccupant dans le département.

Dès les premières annonces gouvernementales la commune a adapté l'organisation de ses services et le fonctionnement de ses équipements aux consignes gouvernementales communiquées par le Préfet.

Ainsi, et depuis le 29 octobre, seules les écoles et les bâtiments accueillant du public scolaire sont accessibles.

Concernant les écoles, tous les protocoles sanitaires existants ont été renforcés à l'occasion de ce second confinement et ce afin de garantir la sécurité de vos enfants et des personnels les encadrant.

Pour autant, le service de restauration scolaire nécessite une vigilance particulière, et ce malgré l'organisation mise en place, du fait de la difficulté, inhérente au temps de repas, à appliquer les gestes barrières (distanciation physique et port du masque).

Aussi, nous vous incitons dans la mesure du possible, à ne pas inscrire temporairement vos enfants à la restauration scolaire.

Vous remerciant à l'avance pour votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

L'adjointe déléguée à l'éducation



Lola Malvoisin